

Sommaire

Thème Central :
Le Financement de la
deuxieme strategie natio-
nale de developpement... 3

**Enjeux et defis du finance-
ment de la snds2** 4

**Financement des différentes
stratégies depuis 2011** 8

NOUVELLES DU SSN 10

Interview du DG du Fonds
National de Développement
de la Statistique (FNDS) au
TCHAD 10

PUBLICATIONS DE L'INSEED
Indice National des Prix à
la Consommation 12

**ACTIVITES DES POLES STATIS-
TIQUES SECTORIELS**
Direction de la Statistique
Agricole (DSA) 15

**Atelier de la Direction des
Statistiques et du Système
d'Information Sanitaire
(DSSIS) portant validation du
guide d'information sur les
indicateurs essentiels de
santé du Tchad** 18

**REUNIONS, ATELIERS ET SEMI-
NAIRES**
Voyage d'étude et
d'échange sur la cartogra-
phie auprès de l'Institut Na-
tional de la Statistique
(INSTAT) du Mali 19

LE FINANCEMENT DE LA DEUXIEME STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS2 2022-2026) : Défis et Opportunités

Editorial

STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LA SNDS2 2022-2026

La Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS2) couvrant la période 2022-2026, adoptée le 14 Octobre 2021 par un décret du Président de la République du Tchad, constitue le cadre de référence de toutes les interventions du Gouvernement et des Partenaires au développement en matière d'appui à la production de la statistique publique. La première stratégie portant sur la période 2011-2015 a donné des résultats mitigés en partie à cause de la faiblesse du financement intérieure et des difficultés liées à sa mobilisation. La SNDS2, en ligne avec les Agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine, vise à consolider les acquis et à prendre en charge les besoins en données statistiques fiables pour la formulation des politiques économiques et sociales mais aussi pour faire le suivi-évaluation de la deuxième génération du Plan National du Développement (PND 2022-2026) encours d'élaboration.



Son coût s'élève à 88,4 milliards de FCFA contre 35,7 milliards de FCFA pour la SNDS1. Sur ce montant, plus de 46% sont destinés au financement du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-3).

Cependant, le rapport sur la réforme du SSN de l'année 2016 mentionne la question du financement comme l'une des trois contraintes majeures qui freinent le développement des activités statistiques. C'est compte tenu de l'ampleur de cette contrainte et de la nécessité d'assurer de manière adéquate et durable le financement de l'ensemble des activités statistiques qu'il a été décidé de créer par la Loi N°26/PR/2019

Portant Organisation et Règlementation des Activités Statistiques au Tchad, le Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) qui est l'un des organes du Système Statistique National (SSN).

Au titre du financement de la SNDS2 2022-2026, deux lignes d'actions sont identifiées : rehausser en cas de besoin la quote-part de 15% des produits de la redevance statistique perçue sur les importations et les exportations destinés au financement du SSN et organiser une table ronde avec les Partenaires Techniques et Fi-

“
...l'ampleur de cette contrainte et de la nécessité d'assurer de manière adéquate et durable le financement de l'ensemble des activités statistiques qu'il a été décidé de créer par la Loi N°26/PR/2019 ...

”

nanciers pour financer la SNDS2 y compris le RGPH-3.

Outre ces actions susmentionnées, le FNDS envisage lier le financement de la SNDS2 aux résultats. Il s'agit de définir et de fixer des Indicateurs de Performances aux structures institutionnelles du SSN d'une part, et de suivre la mise en œuvre des activités convenues dans l'allocation des ressources. Ensuite, de présenter les résultats atteints pour mobiliser d'autres financements.

Il est important de souligner que la réussite de la mise en œuvre de la SNDS2 dépendra également d'un certain nombre de facteurs dont : i) l'engagement mani-

festé du Gouvernement à financer la SNDS2 y compris le RGPH-3; ii) la mise en cohérence de la SNDS2 avec les autres programmes nationaux (PND 2022-2026 notamment) ; iii) un partenariat fort entre le FNDS et les Partenaires Techniques et Financiers et iv) une mutualisation des efforts avec les partenaires tout en respectant, les procédures, les priorités et les préférences individuelles de chaque partenaire.

**Le Directeur Général
de l'INSEED**

Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL

THEME CENTRAL : LE FINANCEMENT DE LA DEUXIEME STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS2 2022-2026) :

Défis et Opportunités

Résumé

Cet article se propose d'apporter une réflexion sur le financement de la Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS2).

Pour atteindre les objectifs de cette stratégie, une lecture des rapports sur la thématique a été nécessaire ; une fiche de collecte des données a été envoyée à plusieurs structures du SSN permettant de recueillir les avis sur les sources de financement de la SNDS1 et de la SNDS2.

De cette réflexion, l'on retiendra qu'elle est une analyse budgétaire et des sources de financement de la SNDS2 vs SNDS1 représentant plusieurs opportunités notamment l'existence d'un cadre de coordination et d'orientations institutionnelles et opérationnelles (Conseil National de la Statistique) ; l'opérationnalisation du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) ; la mise en place d'un mécanisme souple de financement suite à l'affectation par la loi des finances d'une quote-part des produits de la redevance statistique perçue sur les importations et les exportations destinés au financement du SSN (voir l'Arrêté n°027/CMT/PC/PM/MFB/DGM/DGSBI/2021) ; la volonté politique de l'État tchadien à appuyer la mise en œuvre de la SNDS2 y compris le financement du RGPH-3 ; L'intérêt manifeste des PTF pour la réforme du Système Statistique National (SSN) conférant une possibilité de mobilisation des ressources financières ; le calage de l'horizon temporel de la SNDS2 avec celui du prochain PND.

Mots clés : financement, SNDS2, défis, opportunités, Tchad.

Sur la dernière décennie, en vue d'une meilleure satisfaction des besoins pour la formulation des politiques écono-

miques et sociales mais aussi pour faire le suivi-évaluation des politiques, plans, programmes et projets de développement, le Gouvernement du Tchad a accordé une attention toute particulière à l'amélioration de la disponibilité et de l'utilisation des données statistiques. Ainsi, conformément à la Loi N°013/PR/99 portant réglementation des activités statistiques au Tchad, a été élaborée en 2010 puis adoptée en octobre 2011, la Première Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS1 2011-2015), sous le parrainage de la Coopération française, de la BAD, du PNUD et du Consortium Paris21. L'arrivée à terme de la SNDS1 a conduit le Tchad à entreprendre en 2018 un processus de réforme approfondie de son appareil statistique à travers la Loi N°26/PR/2019 du 11 juin 2019, pour ensuite concevoir sa Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS2 2022-2026).

Le souci de répondre à la forte demande des données statistiques fiables et à jour, notamment celle émanant des organisations internationales, des administrations publiques et du secteur privé, le Tchad a réformé son Système Statistique National (SSN). Cette réforme est faite en respectant une bonne articulation entre la SNDS2 et les documents de politique publique à long terme, particulièrement « la vision 2030, le Tchad que nous voulons » qui est à présent le seul cadre de référence pour la politique de développement économique, social et environnemental.

Au plan de la démarche méthodologique, le processus d'élaboration de la SNDS2 a été guidé par une approche participative, en associant tous les acteurs du SSN. Il a été conduit par l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) avec l'appui technique et financier de la Banque

Mondiale à travers le Projet de Développement de la Statistique au Tchad (PDST 2017-2022). En effet, les analyses conduites comme les préalables à l'identification et à la formulation des axes stratégiques de la SNDS2 ont consisté, principalement, en une évaluation de la mise en œuvre de la SNDS1 et en une analyse diagnostique du SSN.

Pour ce qui est de l'évaluation finale de la SNDS1 faite par une mission conjointe des Experts de la BAD, d'AFRISTAT, de PARIS 21 et de la CEA, les résultats enregistrés étaient moyens avec un taux de réalisation de 54,7%. Les principales raisons étaient : (i) le surdimensionnement de la SNDS1 2011-2015 en termes d'activités ; (ii) le resserrement budgétaire amorcé depuis 2014 en raison de la crise économique résultante du double choc pétrolier et sécuritaire ; (iii) la léthargie des organes de coordination statistique et (iv) l'insuffisance de communication sur la stratégie.

Au titre des principales contraintes qui limitent les performances du SSN, il y a lieu de noter le problème du financement des activités statistiques, les faiblesses relevées au niveau des ressources humaines et le recours insuffisant de certaines structures et organes aux TIC. Il convient par ailleurs de souligner que la mise en œuvre de la SNDS1 a eu peu d'impact sur le dispositif législatif, institutionnel et organisationnel du SSN.

Au terme de réforme de l'appareil statistique entreprise aussi bien de l'évaluation de la SNDS1, trois plus grandes menaces pour le développement et la pérennisation du SSN ont été relevées, notamment i) l'absence d'une coordination technique et opérationnelle du SSN ; ii) l'absence de ressources humaines et financières suffisantes ; iii) la difficulté dans la mobilisation des ressources financières intérieures.

C'est partant de ces constats ainsi que des leçons tirées de la mise en œuvre de la SNDS1, qu'il a été recommandé d'actualiser la vision existante et de maintenir les axes stratégiques. Ainsi, la vision actualisée pour la période 2022-2026 est de mettre en place « à l'horizon 2026, un SSN bien coordonné, stable et performant, couvrant tous les secteurs de la vie économique et sociale et disposant des capacités nécessaires pour satisfaire dans le délai et à moindre coût les besoins prioritaires des utilisateurs publics et privés en données statistiques répondant aux normes reconnues de la

qualité statistique ».

En effet, le financement nécessaire à la mise en œuvre de la SNDS2 2022-2026 s'élève à 88,4 milliards de FCFA et provient principalement de l'État et des PTFs. Les financements acquis se situent à 22,4 milliards de FCFA (soit 25%). Cependant, les financements à rechercher s'élève à 66 milliards de FCFA (soit 75%). Dans ce contexte, le budget national devrait être la source principale de financement des activités de la SNDS2.

Après la première table ronde du 05 No-

vembre 2021 sur le financement du RGPH-3, la prochaine étape consiste à l'organisation d'une table ronde pour le financement de la SNDS2 y compris le RGPH-3 pour boucler le financement à rechercher.

Partant de ce constat, il est impératif de mobiliser des ressources financières au profit du SSN de manière suffisante et pérenne pour la bonne exécution de la SNDS2 et à l'effet également d'améliorer les performances du SSN. Après avoir mis en lumière les enjeux et défis liés au financement de la SNDS2, nous identifierons ses opportunités.

ENJEUX ET DEFIS DU FINANCEMENT DE LA SNDS2

L'évaluation de la SNDS1 a révélé des résultats mitigés de la mise en œuvre de cette stratégie et a conduit à la conclusion que les défis demeurent. Au titre de principal défi à relever, l'on retient le faible niveau du financement intérieur et les difficultés liées à sa mobilisation.

Leçons apprises de la mise en œuvre de la SNDS1

La SNDS1 2011-2015 a été élaborée en référence à la vision suivante : « Édifier un appareil statistique public coordonné, disposant des capacités nécessaires pour satisfaire à temps les besoins prioritaires des utilisateurs publics et privés, et répondant aux normes reconnues de la qualité statistique ».

Pour poser les premiers jalons devant contribuer à l'avènement de cette vision et pouvant traiter les éléments constitutifs de la problématique du SSN, la SNDS1 avait été bâtie autour de 4 axes stratégiques déclinés comme suit :

Axe 1 : Amélioration de la gouvernance statistique ;

Axe 2 : Consolidation des bases d'un développement durable de production statistique ;

Axe 3 : Facilitation de l'utilisation des produits statistiques ;

Axe 4 : Amélioration de la qualité de la production statistique.

Il faut rappeler que, l'évaluation finale de la SNDS1 a montré une réalisation mitigée de la stratégie avec un taux d'exécution estimé à 54,7%. A côté de ce taux de réalisation, il y'a lieu de noter que les faiblesses notées dans le financement des activités comme au niveau des res-

sources humaines et le faible recours de certaines structures aux TIC sont reconnus comme étant les principales contraintes qui limitent les performances du SSN. De plus, le rapport sur la réforme du SSN (2016) a notamment mis en exergue trois défis majeurs. Il s'agit des défis : i) d'une coordination et une structuration appropriée du SSN ; ii) d'une dotation en ressources humaines en qualité et en quantité suffisantes et iii) d'une mobilisation efficace des ressources financières pour rendre le SSN autonome dans ses financements.

Sur un autre plan, l'on retient que la SNDS1 a été pour le Tchad un outil de programmation pluriannuelle des actions prioritaires du SSN. Elle a constitué pour l'ensemble du SSN, un cadre incontournable de référence pour le développement des activités statistiques. En effet, la mise en œuvre de la SNDS1 s'est traduite par un début de changement impliquant une dynamique fédérant progressivement l'ensemble des structures et organes qui composent le SSN.

La SNDS1 a notamment été pour l'INSEED, un document de référence ayant facilité la mise en cohérence de l'activité statistique nationale, mettant bien en évidence les principales priorités à moyen terme et aidant progressivement à asseoir le rôle central que joue l'INSEED en tant que coordonnateur du SSN.

De même, la SNDS1 a servi de cadre à la réalisation des projets de grande envergure à l'exemple d'ECOSIT4, la Troisième Enquête Démographique et de Santé au Tchad (EDST3) combinée à une Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples (MICS) incluant un volet sérologie VIH dénom-

mée (EDT-MICS 2014-2015), le Recensement Général des Entreprises (RGE) et la mise en place du Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE).

Par ailleurs, le Gouvernement tchadien, soucieux du développement de la statistique et conformément à la Charte Africaine de la Statistique (CAS) a autorisé le versement en 2005 d'une quote-part de la redevance statistique identifiée dans la Loi statistique de 1999 comme l'instrument de financement des activités statistiques. Cette quote-part de la redevance statistique¹ était fixée à 8 % (cf. Loi de Finances rectificative 2005 ; art. 9 et Loi de Finances 2021, art. 23) et calculée dans les faits sur la base des importations. Cette quote-part devrait être portée à 12% et étendue aux exportations y compris pétrolières pour financer la SNDS1, à cause des restrictions budgétaires, cette augmentation couvrant la période de la SNDS1 n'a pas pu avoir lieu.

Cet instrument a plus financé l'INSEED que les autres structures du SSN.

Le tableau ci-dessous indique une tendance baissière du montant du budget de l'INSEED sur la période 2016 à 2019, ensuite le budget suit une augmentation en 2020. Les PTF ont poursuivi leur soutien à la statistique pour la réalisation des opérations de grande envergure. La diversification de sources de financement du SSN va permettre de relever le déficit lié aux ressources financières. Il s'agira de trouver de sources innovantes de financement qui, par ailleurs, permettra de mettre en œuvre la SNDS2.

¹ La redevance statistique dont l'objectif initial est de financer l'amélioration de la production des statistiques tant en termes de qualité et de la régularité. Elle est calculée en appliquant un taux de 2% sur toutes les importations et les exportations douanières à l'exception de quelques franchises diplomatiques.

Tableau 1 : Évolution du budget de l'INSEED de 2016 à 2020 en millions de FCFA

RUBRIQUES	2016	2017	2018	2019	2020
Redevance statistique	368,0	365,7	1 060,0	677	1400
Report (RS) et divers	1 959,2	1 134,3	725,4	1100	2442,4
Subvention État	30,0	13,0	13,0	20	30
Disponibilité (Banque caisse)	0	0	0	0	209,5
sous-total Recettes PREVIUES, INSEED	2 357,2	1 513,0	1 798,4	1797,7	4052,9
Recettes mobilisées	1 260,1	823,7	678,06	454	1346
sous-total PTF	292,0	3 317,0	5 684,7	3538	4987,2
Contribution PTF mobilisée	0	492,3	-	2400	2316,9
sous-total Partenaires nationaux	377,7	213,2	132,0	0	0
Contribution partenaires nationaux mobilisée	0	0	0	0	0
Financements à rechercher	-	-	-	-	797,4
Total général	3 026,9	5 043,2	7 615,1	5336	9040
Total général mobilisé	1 260,1	1 316,0	0	2854	3662,9

Source : Rapport SNDS2

Tous les enseignements susmentionnés, y compris la nature et l'ampleur des contraintes rencontrées, ont été pris en grande partie dans l'élaboration et l'adoption de la SNDS2. Elle a été adoptée par le Président de la République, Président du Conseil Militaire de Transition le 14 octobre 2021.

Portée et cadre de la mise en œuvre de la SNDS2

Au terme d'un processus participatif auquel ont pris part tous les acteurs du SSN à travers le réseau des points focaux, le Gouvernement du Tchad s'est doté d'une Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS2) qui couvre la période 2022-2026. Cette stratégie se veut transversale car elle couvre tous les principaux domaines statistiques. Comme toute stratégie, elle est complétée au plan opérationnel par des plans d'activités annuels plus détaillés intégrant les projets et programmes à mettre en œuvre, et un chiffrage plus réaliste des coûts.

Une matrice des activités a été élaborée. Elle reprend l'ensemble des activités nécessaires à l'atteinte de l'objectif général de la SNDS2. Ces activités sont regroupées par axes et objectifs stratégiques. Au total 12 objectifs stratégiques ont été identifiés. Aussi, un calendrier indicatif d'enquêtes au cours de la période 2022-2026 a été mis au point dans le cadre du plan d'actions de la SNDS2. Cela contribuera directement au renseignement et au suivi des principaux indicateurs du développement économique

et social.

Pour rappel, la SNDS2 contribuera à matérialiser la vision suivante : « Mettre en place à l'horizon 2026, un SSN bien coordonné, stable et performant, couvrant tous secteurs de la vie économique et sociale et disposant des capacités nécessaires pour satisfaire dans le délai et à moindre coût les besoins prioritaires des utilisateurs publics et privés en données statistiques répondant aux normes reconnues de la qualité statistique ». Pour sa mise en œuvre, il a été recommandé de maintenir les axes stratégiques de la SNDS1.

-Axe 1 : Amélioration de la gouvernance statistique

-Axe 2 : Consolidation des bases d'un développement durable de la production statistique

-Axe 3 : Amélioration de la production statistique

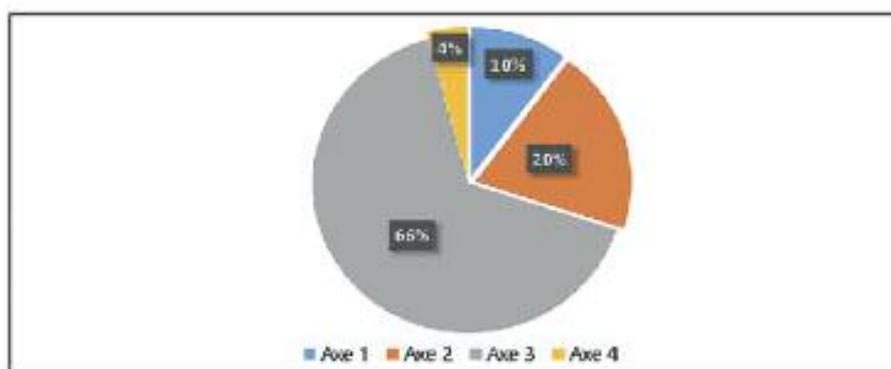
-Axe 4 : Facilitation de l'utilisation des produits statistiques

Le coût global de la SNDS2 est évalué à 88,4 milliards de FCFA répartis sur quatre (4) axes stratégiques. Sur ce montant, plus de 46% est destiné au financement du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3). À ce jour, la part du financement acquis est de 25% donc il reste 75% du financement, soit plus de 66 milliards de FCFA à rechercher pour boucler le gap sur les quatre prochaines années. Sa mobilisation effective reste donc un grand défi pour le FNDS.

Ce coût s'explique par la nécessité de mettre à niveau des capacités d'intervention des structures du SSN pour faire face à la forte demande de données statistiques pour le suivi-évaluation des programmes et projets de développement économique (à l'exemple du prochain PND2 2022-2026). De nouvelles structures et organes du SSN ont été créés dans le cadre des réformes en cours (Pôles statistiques sectoriels, Commissions thématiques, FNDS et l'ENSEA.). En effet, la plupart de ces structures se sont dotées d'un plan stratégique dont la mise en œuvre nécessite des ressources financières importantes.

La figure ci-dessous montre que l'axe 3 est le poste le plus important suivi de l'axe 2, la priorité reste toujours accordée à une production statistique de qualité adaptée aux besoins des utilisateurs, suivie de la consolidation des bases d'un développement durable de la production statistique.

Figure 1 : Coût de la mise en œuvre de la SNDS2 par axe (en % du coût global)



Source : Auteurs à partir du rapport SNDS2

La mise en œuvre de la SNDS2 sera financée en partie par le FNDS à travers les sources de financement ci-après :

- la redevance statistique ;
- les subventions et dotations de l'Etat;
- les produits des conventions passées avec d'autres organismes pour la réalisation d'enquêtes, de recensements, d'études ou de toute autre opération statistique ;
- les produits des amendes versées;
- les recettes provenant de la vente de ses publications ;
- les recettes provenant des visas statistiques et des pénalités;
- les dons et legs.

Cependant, la mobilisation de ces

ressources reste fastidieuse voire même pour les recettes affectées. Donc, il faut beaucoup d'efforts pour les collecter, les recouvrer et les répartir dans les délais pour permettre la mise en œuvre de la SNDS2.

En effet, le budget de l'Etat devrait être la source principale de financement des activités inscrites dans la SNDS2 et l'appui des PTF viendra sous forme de complément. A ce titre, une bonne maîtrise des procédures de financements des PTF sera importante pour une mobilisation conséquente des financements extérieurs pour lesquels le Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) doit jouer désormais son rôle conformément à l'esprit de la réforme du SSN.

La maîtrise d'œuvre de la SNDS2

et la coordination technique des activités inscrites seront assurées par l'INSEED dans son rôle de coordonnateur technique du SSN. Les pôles sectoriels chargés de production statistique, appuyés par les structures sectorielles de production statistique seront responsables du suivi et de l'évaluation interne des activités statistiques au niveau de leurs secteurs respectifs.

La SNDS2 est accompagnée d'un plan de financement prévisionnel par axe couvrant la période 2022-2026. Elle est désormais le document complet de référence en matière de développement de la statistique et servira de plaidoyer auprès des PTF pour l'accompagnement technique et la mobilisation des ressources financières nécessaires à sa bonne exécution.

OPPORTUNITES LIEES AU FINANCEMENT DE LA SNDS2

Loi N°26/PR/2019 du 27 mai 2019 portant organisation et réglementation des activités statistiques au Tchad à son article 50 précise que les sources de financement du SSN proviennent :

- Des redevances statistiques dont le taux est fixé par la loi des finances;
- Des subventions et dotations de l'État ;
- Des produits des conventions

passées avec d'autres organismes pour la réalisation d'Enquêtes, de Recensements, d'Études ou de toutes autres opérations statistiques ;

- Des produits des amendes reversées ;
- Des recettes provenant de la vente de ses publications ;
- Des recettes provenant des visas statistiques et des pénalités;
- Des dons et legs.

Analyse comparée de la programmation budgétaire de la SNDS1 et SNDS2

La budgétisation de la SNDS1 vs SNDS2 a été faite en partant d'un chiffrage des coûts affectés aux différentes activités qui constituent leurs axes stratégiques. Cependant, l'exécution financière de la SNDS1 n'a pas pris en compte les dépenses de personnel et les dépenses de biens et services.

Tableau 2 : Programmation financière SNDS2 & SNDS1 par axe stratégique (en milliards de FCFA)

Coût par axe	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Total
SNDS1 (2011-2015)	1 106,7	3 530,7	237	30 847,2	35 729,4
SNDS2 (2022-2026)	8 995,2	17 572,8	58 211	3 665,80	88 444,45

Source : Auteurs à partir des Rapports SNDS1 et SNDS2

Comme susmentionné, le financement nécessaire à la mise en œuvre de la SNDS2 2022-2026 s'élève à 88,4 milliards de FCFA contre 35,7 milliards de FCFA pour la SNDS1 2011-2015 soit un écart de 52,7 milliards de FCFA. Il convient de signaler que le coût de la SNDS1 n'est pas exhaustif puisqu'il ne prend pas en compte les dépenses liées aux ressources humaines et plus généralement au fonctionnement courant des services. De plus, 46,7 % des coûts

de la SNDS2 sont liés à la mise en œuvre du RGPH-3

Cette évolution s'explique par la nécessité de mettre à niveau les capacités d'intervention des structures du SSN pour faire face à la forte demande de données statistiques pour le suivi-évaluation des programmes et projets de développement économique (à l'exemple du PND2 2022-2026). De nouvelles structures et organes du SSN ont été créés dans le cadre

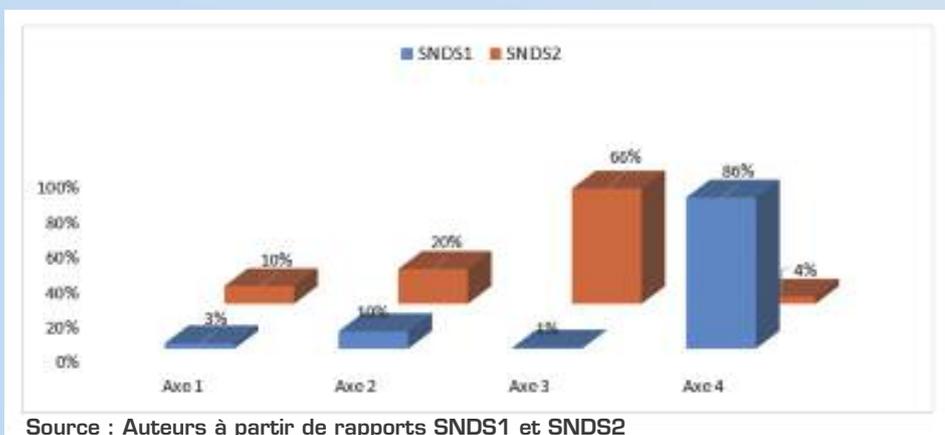
des réformes en cours (pôles statistiques sectoriels, Commissions thématiques, FNDS, etc.). Ainsi, la plupart de ces structures se sont dotées d'un plan stratégique dont la mise en œuvre nécessite des moyens importants. En plus, il est prévu au cours de la période 2022-2026, la réalisation d'opérations de collectes de grande envergure avec l'utilisation des TIC. Il s'agit entre autres, du RGPH-3, du RGE, de l'ECOSIT5, etc.

La figure 1 montre que les axes stratégiques 2 et 3 de la SNDS2 portant respectivement sur la « Consolidation des bases d'un développement durable de la production statistique » et « l'Amélioration de la production statistique » absorbent à eux seuls 86% du budget. Ce taux élevé pourrait s'expliquer par le fait que les activités d'enquête (RGPH-3, RGE, ECOSIT5, ...) sont des principales activités de

ces axes stratégiques. Ce qui met en exergue la priorité accordée par la SNDS2 à la relance et au développement d'une production statistique de qualité. Par contre, l'axe stratégique 4 de la SNDS1 axé sur la « Amélioration de la qualité de la production statistique » a absorbé quant à lui seul 86% du budget. Comparativement à la SNDS2, la priorité a été accordée au renforcement du rôle de la statistique en matière d'aide à

la décision. Par conséquent, les conditions de réussite de la SNDS2 reposent en grande sur les axes 2 et 3 et dans une moindre mesure sur l'axe 1 (qui absorbe environ 20% du budget) relatif à « l'Amélioration de la gouvernance statistique ». Cependant, la réussite de la SNDS1 était adossée en partie à l'axe 4 (Axe 3 dans le cas de la SNDS2).

Figure 2 : Programmation financière SNDS1 2011-2015 & SNDS2 2022-2026 par axe stratégique (en % du coût global de chaque stratégie)



Source : Auteurs à partir de rapports SNDS1 et SNDS2

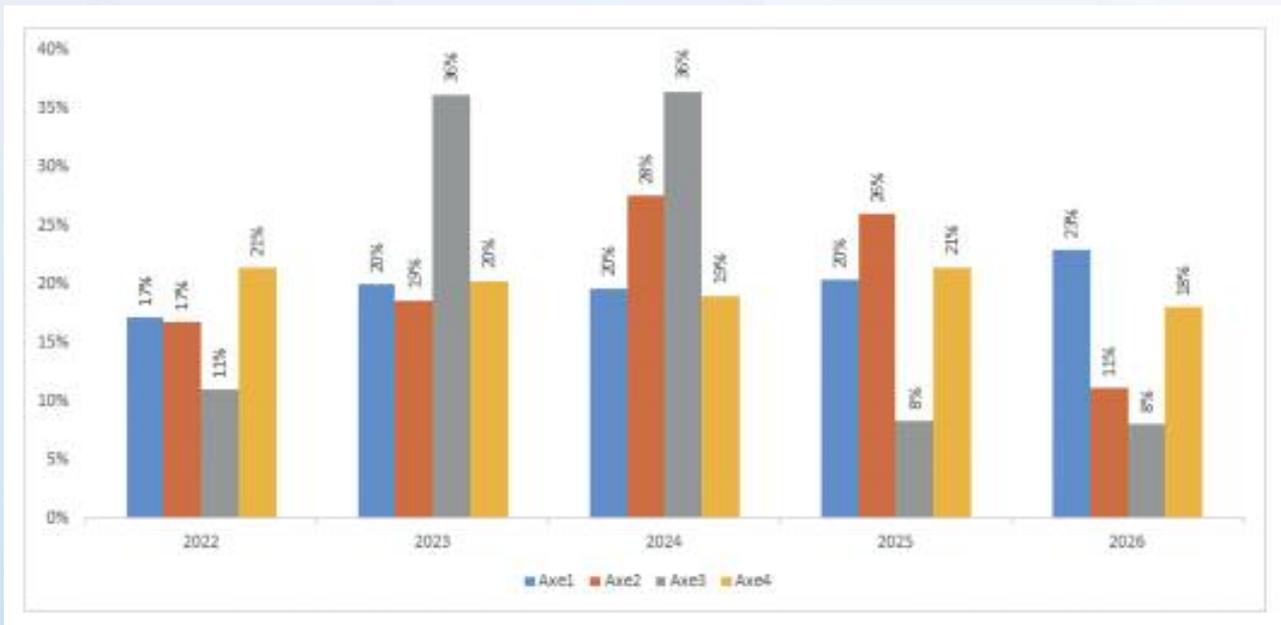
Ainsi, la majeure partie du budget de la SNDS2 est consacrée à l'axe 3 relatif à « l'Amélioration de la production statistique ». En effet, sur les 88,4 milliards de FCFA prévus, 58,2 milliards de FCFA concerne l'axe 3, soit 66%. Comme la SNDS2, la majeure partie du budget de la SNDS1 était consacrée à l'axe 4 qui portait aussi sur « l'Amélioration de la qualité de la production statistique ». Sur les 35,7 milliards de FCFA, 30,8 milliards de FCFA étaient

destinés à l'axe 4, soit 86%. La figure ci-dessous présente la répartition du financement détaillée par axe et par année (en millions de FCFA).

Notons que dans l'ensemble, des montants prévus pour « l'Amélioration et la facilitation de l'utilisation des produits statistiques », l'axe 3 est élevé notamment à la deuxième et la troisième année de la SNDS2 à cause de la réalisation de la RGPH-3. Sur les 58,2 mil-

liards de FCFA pour l'axe 3, dès la deuxième et troisième années, des montants respectifs de 21,1 milliards de FCFA et de 22,2 milliards de FCFA, soit 36% et 36% seraient exécutés. Ces financements seront essentiellement orientés vers l'objectif spécifique en lien avec la relance et le développement de la production statistique, qui inclut en son sein le RGPH-3, ce qui atteste une fois de plus l'intérêt accordé à la « relance et au développement de la production statistique ». En effet, l'axe 3 est suivi par l'axe 2 puisque sur les 17,5 milliards de FCFA, des décaissements de 4,8 milliards de FCFA soit 28% et de 4,5 milliards de FCFA soit 26% sont prévus respectivement à la troisième et quatrième années. De manière spécifique, ces décaissements sont canalisés vers l'objectif spécifique concernant la « Dotation des unités du SSN de moyens et de cadre de travail appropriés ».

Figure 3 : Programmation des allocations budgétaires de la SNDS2 par année (en % du coût de chaque axe)



Source : Rapport SNDS2 et calcul des auteurs

Financement des différentes stratégies depuis 2011

La mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SNDS2 nécessitent des ressources humaines, financières et matérielles importantes ainsi qu'une bonne stratégie de communication pour d'une part, requérir l'adhésion de tous les acteurs impliqués (Gouvernement, partenaires techniques et financiers, citoyens...). Comme la SNDS1, la mobilisation des ressources se fera à travers la mobilisation des ressources nationales et des contributions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

La mise en place du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) constitue une piste de solution durable aux problèmes rencontrés dans le financement des activités statistiques au Tchad. Ce fonds sera en partie alimenté par la quote-part des produits de la redevance statistique perçue sur les importations et les exportations destinés au financement du SSN conformément à l'article 23 de la Loi de Finances 2021. Concrètement, le FNDS aura la possibilité de mobiliser sur plusieurs années les ressources financières nécessaires pour la

réalisation des opérations de collecte de grande envergure telles que le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-3), le Recensement Général des Entreprises (RGE), la cinquième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT5), etc. S'agissant des financements extérieurs, le FNDS envisage, la mise en place d'un mécanisme de coordination qui pourrait canaliser les préférences individuelles de financement des partenaires techniques et financiers vers l'objectif global qui est l'amélioration de la production des statistiques tant en termes de qualité, de couverture et des délais. Tenant compte du rapport de mise en œuvre de la SNDS1, des efforts en termes de coordination technique et institutionnelle, de respect de délai et des procédures, sont nécessaires pour une mise en œuvre réussie de la SNDS2.

En égard à la SNDS1 et à la SNDS2, 17 PTF ont été recensés dont 5 PTF, parmi lesquels : la BM, l'UNICEF, la BAD, le PNUD et la FAO ont accompagné le Tchad dans l'exécution de la SNDS1 (Cf.

Tableau 3). D'autres partenaires comme le FMI, appuient le Tchad dans la production des statistiques à travers l'assistance technique et les renforcements des capacités pour les statistiques des finances publiques, les statistiques monétaires et de la balance des paiements, le soutien à la production des comptes nationaux et l'assistance technique à travers AFRI-TAC Centre sans oublier les formations dans les domaines de la statistiques offertes par les institutions de formation du FMI (Institut pour le Développement des Capacités et l'Institut de Formation pour l'Afrique).

Pour la mise en œuvre de la SNDS2, environ 17 PTF sont identifiés pour appuyer² le Tchad dont quelques-uns ont déjà manifesté leur intention sans spécifier la forme et la nature exacte des appuis. Il s'agit entre autres de la Banque mondiale ; du FMI, de l'UNFPA, du PNUD, de la BAD, de la FAO, de l'UE, de la Coopération française, de l'UNESCO, de la CEA, de l'OMS, du PAM, du SWISSAID, de l'USAID et d'autres partenaires non traditionnels.

² Ces appuis peuvent être sous diverses formes : Appui financier, assistance technique, renforcement des capacités, bourse d'études etc.

Il ressort du tableau 3 que trois anciens PTF sur 4 (Coopération française, UNFPA et CEMAC) ont financé les bourses d'études. Par ailleurs, la Coopération française en plus des bourses octroyées, a apporté une assistance technique pour la mise en œuvre de la SNDS1. Et les deux autres ont contribué à la mise en œuvre des activités statistiques relevant de

collecte et de traitement des données.

Le rapport 2016 sur la réforme du SSN révèle que les opérations de collecte de données étaient principalement financées par les PTF, à l'exception du RGPH2 où l'apport de l'État était chiffré à 60 % du coût total actualisé de l'opération. Et en dehors des opérations de

collecte, les PTF ont apporté environ le tiers de ressources globales à l'INSEED (organisme central du SSN) hors assistance technique internationale et bourses d'études. Ces appuis ont porté sur l'achat d'équipements, le financement des activités de renforcement des capacités, quelques dépenses de fonctionnement et la prise en charge du personnel contractuel.

Tableau 3 : Financement des PTF à la SNDS1 par composante (en millions de FCFA)

Composantes	Montants	PTF
Financement des bourses d'études	118,3	Coopération française
	181,0	UNFPA
	43,5	CEMAC
Appui au traitement et à l'analyse du RGPH2	312,0	UNFPA
Extension de la collecte et traitement des données douanières par SYDONIA++	419,9	CNUCED et autres ³
Assistance technique	69,5	Coopération française

Source : Rapport final de la SNDS1

En somme, l'analyse budgétaire de la SNDS2 vs SNDS1 et l'analyse des sources de financement de la SNDS2 vs SNDS1 permettent d'identifier des opportunités pour la mise en œuvre de la SNDS2. Ces opportunités sont les suivantes :

- Existence d'un cadre de coordination et d'orientations institutionnels opérationnel (Conseil National de la Statistique) ;
- L'opérationnalisation du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) ;

- La mise en place d'un mécanisme souple de financement suite à l'affectation par la loi des finances d'une quote-part des produits de la redevance statistique perçue sur les importations et les exportations destinés au financement du SSN (voir l'Arrêté n°027/CMT/PC/PM/MFB/DGM/DG SBI/2021) ;

- La volonté politique de l'État tchadien à appuyer la mise en œuvre de la SNDS2 y compris le financement du RGPH-3 ;

- L'intérêt manifeste des PTF pour

la réforme du Système Statistique National (SSN) donc une possibilité de mobilisation des ressources financières ;

- Le calage de l'horizon temporel de la SNDS2 avec celui du prochain PND.

Par **ABDOULAYE**

BARH BACHAR

Dr AMANE TATOLOUM

SALAMA IBNI OUMAR

³ Etat, PNUD et UE

NOUVELLES DU SSN

1. Interview du DG du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) au TCHAD



Monsieur Abdoulaye BARH BACHAR, vous êtes Statisticien, ancien cadre de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), ancien économiste au Département Afrique du FMI et ancien Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget. Actuellement, vous êtes le tout premier Directeur Général du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS), suite à l'aboutissement de la réforme de l'appareil statistique national qui a commencé depuis 2014. La première phase de mise en œuvre de la réforme est intervenue au lendemain de la promulgation en juin 2019 de la Loi N° 26/PR/2019 portant organisation et réglementation des activités statistiques au Tchad et ses Décrets d'application. Notons toutefois que la première réforme de l'appareil statistique national du Tchad n'a pas donné des résultats escomptés à cause entre autres de l'insuffisance du financement, c'est-à-dire de la faible mobilisation des ressources intérieures.

Question 1 : Est-ce que vous pouvez nous présenter le FNDS, votre institution, comment est-elle organisée et quelles sont ses missions ?

Réponse 1 : Merci de nous avoir donné l'opportunité de nous exprimer pour la première fois depuis notre nomination à la tête de cette institution. Je tiens à remercier les plus Hautes Autorités du Tchad pour la confiance placée à notre modeste personne au terme de l'aboutissement du processus de recrutement. C'est aussi une occasion pour nous d'expliquer les efforts menés jusqu'ici dans le financement de la réforme du Système Statistique National (SSN).

Pour revenir à votre question, le Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) est un établissement public, créé par le Décret n°0971/PR/MEDP/2019 du 12 juillet 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du FNDS pris en Conseil des Ministres à la suite de la réforme du Système Statistique National. Le FNDS, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion, est administré par un Conseil d'Administration, dirigé par un Directeur Général, assisté d'un Adjoint, recrutés suite à un appel à candidature, le FNDS comprend :

- Une Direction Générale ;
- Une Direction des Études et de la Programma-

tion ;

- Une Direction des Affaires Administratives et Financières ;
- Une Direction de la Coopération Internationale et de la Communication ;
- Une Agence Comptable ;
- Et un Audit Interne.

Au titre de ses missions, il est destiné à recevoir les versements des ressources financières du Système Statistique National et dont les missions principales consistent à :

- Améliorer la production et la qualité des données statistiques en finançant de manière générale les activités du Système Statistique National et particulièrement les activités de l'INSEED et des structures sectorielles de statistiques ;
- Sécuriser le financement des programmes pluriannuels d'activités statistiques de la Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS2) ;
- Réduire la dépendance du Système Statistique National vis-à-vis des financements extérieurs ;
- Recueillir, gérer et redistribuer les ressources financières destinées à la production des données statistiques.

Pour le financement extérieur, le FNDS travaille pour la mise en place d'un système de coordination qui pourrait canaliser les préférences individuelles de financement des Partenaires Techniques et Financiers vers l'objectif global qui est l'amélioration de la production des statistiques tant en termes de qualité, de couverture et de délais.

Question 2 : En tant qu'ancien Secrétaire Général du Ministère en charge des finances et actuel DG du Fonds National de Développement de la Statistique, comment percevez-vous le défi de la mobilisation des ressources pour le financement de la statistique au Tchad? Et quelles sont vos stratégies pour réussir votre mission ?

Réponse 2 : La Première Stratégie Nationale de développement de la Statistique (SNDS1 2011-2015) a donné des résultats mitigés en partie à cause de la faiblesse du financement intérieur et les difficultés liées à sa mobilisation.

Le Gouvernement a déjà, dans le cadre de la loi des finances 2021, rehaussé la quote-part pour le financement du Système Statistique National à 15% de la redevance statistique à l'importation et à l'exportation alors que cette quote-part était de 8% de la redevance statistique sur les importations seulement. De même, le Gouvernement a mis en place un mécanisme qui définit les modalités de répartition et de recouvrement des pro-

duits affectés de la redevance statistique sur les importations et sur les exportations.

Notre stratégie consistera donc à sécuriser ces financements et les rehausser encore en cas de besoin.

Question 3 : Sur la base des projections, vous connaissez déjà les besoins de financement de la statistique pour les années à venir, quelles sont vos perspectives pour la mobilisation des ressources nécessaires pour satisfaire ces besoins ?

Réponse 3 : la Deuxième Stratégie Nationale de développement de la Statistique (SNDS2 2022-2026) adoptée par le Conseil National de la Statistique (CNS) lors de sa session du 7 juillet 2021 et par un décret du Président du Conseil Militaire de Transition, Chef de l'Etat le Général d'Armées Mahamat Idriss Deby, le 14 octobre 2021, est estimé à 88,4 milliards de FCFA contre 32,9 milliards pour la SNDS1. Sur ce montant, plus de 46% sont destinés au financement du Troisième Recensement Général de la Population, de l'Habitat et de l'Agriculture (RGPH-3). A ce jour, la part du financement acquis est de 25% donc il reste 75% du financement, soit plus de 66 milliards de FCFA à rechercher pour boucler le gap sur les quatre prochaines années. L'Etat tchadien s'est déjà engagé à financer la SNDS2 sur la période 2022 à 2026. En ce qui concerne les partenaires techniques et financiers, nous allons organiser une table ronde pour le financement de la SNDS2 y compris le RGPH-3 pour mobiliser la différence.

Question 4 : L'Etat ne sera pas seul à financer la statistique au Tchad, car certains partenaires traditionnels appuient le Tchad dans ce domaine. Mais, en ce qui concerne la contribution de l'Etat, quelles stratégies concrètes pensez-vous mettre en œuvre pour la mobilisation de la quote-part de la redevance statistique affectée par la loi des finances 2021 ?

Déjà, avant de décliner notre stratégie pour la mobilisation des ressources intérieures, permettez-moi de remercier, au nom du Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), parmi lesquels la Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement, le PNUD qui appuient notre pays dans la mobilisation du financement en général et le financement du Système Statistique National en particulier. Ces remerciements vont aussi à l'endroit du Fonds Monétaire International (FMI) qui appuie notre pays à travers l'Assistance technique, l'élaboration des statistiques des finances publiques, les statistiques monétaires et des balances de paiements. Donc, nous comptons pour le financement de la SNDS2, mutualiser les efforts tout en respectant les préférences individuelles de chaque partenaire.

Pour la mobilisation concrète, notre stratégie consiste à lier le financement aux résultats. Il s'agit de définir et fixer des indicateurs de performance aux structures institutionnelles du SSN d'une part, et de suivre la mise en œuvre des activités convenues dans l'allocation des ressources d'autre part. Ensuite, présenter les résultats atteints pour mobiliser d'autres financements.

Question 5 : Quel est votre dernier mot?

En guise de conclusion, je voudrais insister sur le fait que les statistiques sont à la base du développement, car l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ne peuvent

se faire efficacement sans des données statistiques fiables et à jour. A ce titre, la réforme du Système Statistique National est très importante et exige beaucoup d'efforts en ressources humaines et financières. Des études ont prouvé qu'en matière de réforme, la mise en place du cadre formel représente 10%. Il est évident de dire que les pratiques, les tabous et autres réalités sociologiques et anthropologiques représentent 90%, donc nous devons tout faire pour que cette réforme aboutisse.

De même, la communication doit jouer un rôle très important pour faire comprendre la ré-



forme et requérir son acceptation par les parties prenantes.

Par SENOUSI YOUSOUF HASSAN

2. Rencontre de travail entre le DG de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) et le Représentant, Directeur Pays Tchad du Programme Alimentaire Mondial (PAM)



collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données socioéconomiques portant plus particulièrement sur les ménages pauvres.

Le Représentant et Directeur Pays Tchad du PAM a souligné que son institution est entrain de réviser son plan stratégique 2022, en envisageant un appui au renforcement des capacités statistiques visant à mieux éclairer le processus de formulation et de mise en œuvre de ses programmes et projets. Monsieur Claude JIBIDAR a également souligné l'importance de la mise en place du Registre Social Unifié (RSU) qui constitue un maillon important pour le PAM. Et, il a saisi l'occasion de cette rencontre pour féliciter la Banque Mondiale à travers le Projet d'Appui aux Réfugiés et Communautés d'Accueil (PARCA) pour le fi-

nancement de la mise en place du RSU avec des données statistiques fiables et à jour.

Le Directeur Général de l'INSEED a marqué sa disponibilité pour collaborer avec le PAM. Ainsi, il a par ailleurs précisé que l'INSEED continuera à répondre aux besoins d'informations statistiques prioritaires visant à consolider les programmes et projets du PAM au profit du Tchad.

De ce fait, les deux responsables ont tracé les grandes lignes du plan d'action à définir autour notamment, du ciblage des ménages pauvres, l'état des lieux des projets existants et le renforcement des capacités statistiques.

La rencontre a pris fin à 12 heures 5 minutes par les orientations données aux techniciens des deux institutions portant sur la définition d'un accord de partenariat entre le PAM et l'INSEED.

Par SENOUSI YOUSOUF HASSAN

3. Signature d'une Convention de partenariat entre l'INSEED et l'Organisation Internationale pour les Migration (OIM)

L'INSEED et l'OIM ont procédé, le lundi 9 Août 2021, à la signature d'une convention de partenariat entre les deux structures. La cérémonie solennelle s'est déroulée dans la salle de réunions de l'INSEED, en présence des responsables et cadres de ces structures. La convention ainsi signée, vise essentiellement à renforcer et à améliorer les capacités de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données socioéconomiques portant particulièrement sur les migrations.

La signature de cette convention entre ces deux institutions s'inscrit dans la dynamique de produire des données exhaustives et de qualité sur les migrations.

Grâce à cet accord et dans le cadre de l'Assistance à la réintégration offerte par l'OIM, les problématiques des migrants retournés résidant dans les différentes provinces du

Tchad, seront mieux appréhendées pour éclairer les décideurs dans la formulation et la mise en œuvre de programmes bien ciblés.

Dans son mot introductif, le Directeur Général de l'INSEED, Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL, a rappelé que le partenariat avec l'OIM existe déjà depuis quelques années avec des résultats satisfaisants pour les deux parties, et que les échanges sur le présent accord ont démarré en décembre 2019. Il a ajouté ensuite que la signature de la convention intervient pour formaliser le partenariat afin de répondre aux besoins statistiques requis et renforcer les capacités techniques de production et d'analyse.

Pour le Représentant Résident Adjoint de l'OIM au Tchad, Monsieur Daniele FEBEL, le présent accord intervient pour formaliser le partenariat constructif avec l'INSEED, afin de



créer des conditions d'obtention des données statistiques exhaustives et utiles pour appréhender les problématiques des migrations en mettant en place les programmes adéquats.

La cérémonie a pris fin à 11 heures 30 minutes par la signature de l'accord cadre de partenariat entre les deux parties.

Par SENOUSI YOUSOUF HASSAN

I. Indice National des Prix à la Consommation

L'Indice National des Prix à la Consommation (INPC) est un outil de mesure de l'inflation. Autrement dit, c'est un instrument permettant de calculer et de comparer, entre deux périodes données, l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages. Il mesure l'impact des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. Au Tchad, cet indice est produit et publié chaque mois par l'INSEED. Son calcul prend en compte tous les domaines de consommation des ménages tchadiens. Il s'agit entre autres de l'alimentation, des boissons alcoolisées et non alcoolisées, de l'habillement, des loyers du logement, de l'entretien courant du logement, de la santé, des services de télécommunication, des loisirs, etc. 12000 prix dans environ 1000 points de vente sont collectés chaque mois pour calculer l'INPC. Ces prix sont collectés dans les villes de N'Djaména, Moundou, Abéché, Sarh et Doba. L'année de base utilisée actuellement pour le calcul de l'indice de prix à la consommation est 2014, tandis que les pondérations sont issues de la Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3) réalisée en 2011.

I.1 Analyse du niveau des prix par fonction au troisième trimestre de l'année 2021

L'analyse de l'évolution par la fonction de consommation permet d'apprécier les fluctuations des prix de leurs composantes, ainsi que leur contribution à l'évolution de l'indice global des prix à la consommation. L'Indice National des Prix à la Consommation (INPC) a connu une augmentation de 1,1% au troisième trimestre 2021, après une hausse de 1,8% au trimestre précédent. À l'exception de la baisse des prix des fonc-

tions « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (-1,2%) et « transports » (-1,1%), on note certes des hausses du niveau des prix des autres fonctions de consommation. La hausse du niveau des prix au troisième trimestre de l'année 2021 par rapport au trimestre précédent est consécutive à la hausse du niveau des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+3,5%), des « meubles, articles de ménage et entretien courant de maison » (+2,2%), des « restaurants et hôtels » (+1,7%).

En variation annuelle, il est en régression de 1,6% sous l'effet de la baisse des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-2,5%), des « boissons alcoolisées et tabac » (-6,2%), des « meubles, articles de ménage et entretien courant de maison » (-4,3%) et des « articles d'habillement et chaussures » (-3,5%).

Le rapport des prix moyens des neuf premiers mois de 2021 sur ceux de 2020 laisse apparaître une régression de 1,1% sous l'effet d'une baisse de 2,0% des prix des produits alimentaires consécutive à une diminution de 14,0% des prix de poissons, suivis de 7,4% de ceux des légumes et tubercules.

I.2 Analyse du niveau de prix selon la nomenclature secon-

daire au 3^{ème} trimestre 2021.

L'analyse de l'évolution des prix est également effectuée selon les différentes classifications fonctionnelles, à savoir l'origine des produits, le secteur de production, la durabilité et l'inflation sous-jacente.

I.3 Evolution de prix selon l'origine des produits

Le 3^{ème} trimestre 2021 est marqué par une hausse dans l'ensemble de prix des produits dans toutes les nomenclatures secondaires. Selon le lieu de provenance, les prix des produits locaux et ceux des produits importés ont progressé respectivement de 1,5% et de 0,1% en variation trimestrielle. En glissement annuel, on note une baisse de 2,1% de prix des produits locaux et de 0,7% de ceux des produits importés sur la période.

Selon la volatilité des prix des biens et services, au 3^{ème} trimestre 2021, le niveau de prix des « produits frais » et « hors produits frais et énergie » s'est accru respectivement de 0,7% et de 3,0% par rapport au trimestre précédent. Au même trimestre 2020, le niveau de prix des « produits frais et énergie » a progressé de 0,1%. Comparé au même trimestre de l'année 2020, le niveau de prix des « produits frais » a connu une baisse de 14,4%.

Figure1 : l'inflation trimestrielle



Source : INSEED

Selon le secteur d'activités, les prix des produits du secteur primaire et du tertiaire ont connu respectivement une hausse de 6,5% et de 0,7% au 3^{ème} trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent, alors que les prix des produits du secteur secondaire ont connu une baisse de 0,8% par rapport au 2^{ème}

trimestre.

Selon la durabilité des biens et services, l'on note une progression du niveau de prix des biens durables et non durables de 0,7% dans chaque cas au 3^{ème} trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent. Cependant, par rapport au même trimestre de l'année 2020, les prix des pro-

duits semi-durables se sont contractés de 4,0% alors que les prix des services sont restés stables sur la période. L'inflation trimestrielle est estimée à -1,7%, alors qu'elle était de 0,1% au trimestre précédent, en liaison notamment avec la baisse généralisée des prix des produits alimentaires.

II. L'Indice du Coût de la Construction

« Indice du Coût de Construction (ICC) » est un indice composite de prix basé sur l'observation de prix des matériaux de construction, du coût de la main d'œuvre, des coûts des moyens de gestion et des coûts de location et d'amortissement du matériel. C'est un outil de pilotage pour les institutions en charge de l'urbanisme et de l'habitat, des logements sociaux pour le suivi des prix des matériaux de construction. Cet indice permet également aux ministères ou institutions en charge des travaux publics et de la régulation des marchés des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), de suivre les chantiers de construction et de négocier les avenants des contrats. Aussi, les ménages peuvent-ils s'en servir pour négocier les contrats avec les constructeurs et connaître les prix des principaux matériaux de

construction. Les opérateurs privés exerçant ou désirant investir dans les BTP peuvent utiliser cet indice comme indicateurs d'évolution des coûts des ouvrages des BTP ainsi que les banques pour la gestion des prêts immobiliers. Il s'agit d'un premier indice de ce genre élaboré par l'INSEED. C'est un indice trimestriel qui prend en compte les dépenses d'investissements effectuées par les ménages pour la construction des nouveaux logements d'habitation. Il est limité aux constructions des maisons en matériaux durables, à usage d'habitation en milieu urbain, accessibles pour la majorité de la population. Sont exclus du champ de l'ICC, les logements dits traditionnels dont les murs ou les toitures sont en terre non cuite, en bouse de vache, en bambous, en paille, en feuilles ou autres matériaux non durables. Le champ cou-

vert par l'indice est la plus grande agglomération du Tchad (N'Djaména) découpée en zones de collecte. Les informations sont collectées auprès des grandes, moyennes et petites quincailleries, des boutiques spécialisées, des dépôts de sable, des dépôts de planches, des carrières et des structures de location de matériel. L'année de base de l'ICC est 2018. Cet indice est produit grâce à l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le Projet de Développement de la Statistique au Tchad et l'appui technique d'AFRISTAT. Les données du 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2020 ont été analysées et transmises à AFRISTAT pour leur approbation en vue d'une validation regroupant les experts d'AFRISTAT et ceux du secteur au niveau national.

II.1 Indice du Coût de la Construction au troisième 2021

Au troisième trimestre de l'année 2021, l'activité dans le secteur de la construction des nouveaux logements à usage d'habitation s'est caractérisée par un recul de nouveau du coût de construction comparé à celui du 2^{ème} trimestre 2021. En effet, le coût de construction des nouveaux loge-

ments s'est replié de 0,1% en variation trimestrielle suite à la baisse observée de manière simultanée au niveau du coût de la main d'œuvre (-0,2%) et de prix des matériaux de construction (-0,1%).

Cependant, le coût de la location des matériels et amortissement

est en hausse de 3,8% et le prix des moyens de gestion est resté stable sur la même période en variation trimestrielle. Comparé au troisième trimestre de l'année 2020, le coût de construction des nouveaux logements s'est accru de 0,6%.

2. L'Indice Harmonisé de la Production Industrielle

L'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) est un indicateur de court terme permettant de mesurer l'évolution de la production des unités industrielles exerçant sur le territoire national à une période bien définie. Il concerne l'activité de fabrication ou de transformation des unités industrielles et permet de mesurer les

quantités physiques produites par ces unités au cours d'une période donnée. Afin de permettre aux utilisateurs de connaître l'évolution réelle en volume de la production industrielle et les mouvements au sein du tissu industriel du Tchad, l'INSEED produit et publie depuis 2012 des notes trimestrielles de l'IHPI. Cet indice couvre les indus-

tries extractives, les industries agro-alimentaires, les industries du textile, d'habillement et du cuir, l'imprimerie, l'industrie pétrolière, les industries de matériaux-minéraux, les industries métalliques, les industries manufacturières et les industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz.

L'échantillon utilisé pour le calcul de l'IHPI est composé de 26 entreprises avec 34 produits, couvrant 95 % de la valeur industrielle du pays.

L'activité industrielle continue de baisser au 3^{ème} trimestre 2021. En

effet, la production du tissu industriel au Tchad qui était en baisse au deuxième trimestre de 2021 poursuit sa décroissance au 2^{ème} trimestre 2021. En effet, l'IHPI est en baisse de 14,0% au troisième 2021. Cette baisse est consécutive à la

contraction des industries extractives de 20,7% suite aux difficultés que connaît le consortium de Doba. Toutefois, cette baisse a été atténuée essentiellement par la croissance de la branche électricité, eau et gaz (+141,8%).

3. Synthèse conjoncturelle du 3^{ème} trimestre 2021

La situation conjoncturelle au Tchad demeure morose malgré l'amélioration de celle-ci suite à la levée des mesures barrières. Sur le plan industriel, l'activité continue de baisser après celle constatée au 2^{ème} trimestre de 2021. Le 3^{ème} trimestre de 2021 est marqué par une baisse de 14,0% en glissement trimestriel de la production industrielle. Cette contre-performance a été principalement le fait du recul de 20% des industries extractives, suivies de 4,1% des imprimeries. Le volume de production de pétrole brut a connu une baisse de 17,0% en variation trimestrielle. Cette baisse de la production pétrolière s'explique par la contre-performance des entreprises d'extraction de pétrole brut, conséquence des perturbations liées aux grèves sur le site pé-

trolier. Les exportations pétrolières quant à elles, ont baissé de 3,4% en variation trimestrielle suite à la cessation d'activités de Glencore.

Il convient de noter que sur le front des prix à la consommation, on a noté une régression de 0,2% du niveau général des prix au 2^{ème} trimestre 2021, après une baisse de 1,8% constatée au 1^{er} trimestre. L'inflation trimestrielle est estimée à -1,7% au 3^{ème} trimestre 2021.

Du côté des finances publiques, à fin août 2021, les recettes ont connu un taux de réalisation de 53,27%, elles se chiffrent à 584,972 milliards de Francs CFA pour une prévision de 1098,207 milliards de nos Francs. Elles sont composées pour 56,1% des recettes fiscales et 53,0% des recettes non fiscales. En

glissement annuel, les recettes budgétaires sont en baisse de 10,4%.

Quant aux dépenses, à fin août 2021, on a constaté une exécution de 32,6% pour l'ensemble, 67,5% pour les dotations des pouvoirs publics et 20,6% pour l'intervention de l'Etat (transferts et subventions).

Sur le plan monétaire, à fin août 2021, la masse monétaire s'est affermie de 8% en glissement annuel. En outre, les crédits intérieurs sont en progression de 18,0% pour l'ensemble, 21,1% de hausse pour les créances nettes sur l'Administration centrale et 15,7% pour les autres secteurs comparée à fin mars 2020. En revanche, les avoirs extérieurs nets ont connu une contraction de 47% sur la période.

4. Les Comptes Nationaux

Rebasage des comptes du Tchad sous le Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 avec 2017 comme année de base et la production des comptes de la 1^{ère} année courante

L'INSEED s'est engagé en 2017, dans un processus de révision du système des comptes nationaux afin de doter le Tchad d'un SCN performant et conforme aux recommandations internationales en matière de bonnes pratiques. Cette révision a été marquée par le rebasage des comptes conduisant à la production des comptes de la 1^{ère} année courante et à l'organisation d'un webinaire d'évaluation.

A cet effet, le SCN a procédé au changement de l'année de base et de la migration vers le SCN de 2008 avec l'utilisation d'un nouveau logiciel, le module ERETES. Les travaux engagés par l'INSEED avec

l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers ont permis de disposer des comptes de l'année de base 2017, ainsi que ceux de la 1^{ère} année courante 2018. Les comptes de l'année de base ont été examinés lors d'un webinaire d'évaluation par les pairs.

Ce webinaire tenu du 09 au 11 février 2021 a vu la participation des institutions partenaires : AFRISTAT, AFRITAC/FMI, Banque Mondiale, BAD, CEA, BEAC, CEMAC, CEEAC et des pays tels que le Bénin, le Cameroun, le Gabon, le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, le Togo et la Tunisie. Lors des séances de travail, l'équipe des comptes nationaux a eu le temps de présenter les points essentiels des travaux effectués. Après une exposition sur les sources des données utilisées, les méthodes de traitements appliquées et les résultats obtenus, les

experts ont enrichi les discussions en faisant des remarques et suggestions pertinentes. Depuis la fin de ce webinaire, le SCN de l'INSEED est en train d'intégrer les différentes recommandations pour améliorer la qualité des comptes.

En perspective, le service envisage produire :

- Le Tableau des Comptes Economiques Intégrés ;
- une série retrapolée des comptes;
- les comptes de l'année courante 2019.
- la Matrice de Comptabilité Sociale.

Par AHMAT HACHIM

**SOULEYMANE ET FANGAMLA
MARANDI**

ACTIVITES DES POLES STATISTIQUES SECTORIELS

I. Direction de la Statistique Agricole (DSA)

1. Préparatifs de la campagne agricole 2021-2022

1.1. Objectifs de la campagne

La campagne agricole 2021/2022, lancée officiellement par la Ministre du Développement Agricole le 5 juin 2021 à Mara dans la Province du Hadjer-Lamis, a pour objectif général de booster la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire de la population.

1.2. Dispositions prises en matière d'appui à la production (semences, engrais, pesticides, équipements agricoles, ...)

Pour atteindre les objectifs fixés, l'Etat avec l'appui de ses partenaires a pris des dispositions ci-après :

- ✓ La mise à disposition des intrants aux producteurs ;
- ✓ Le recrutement et le redéploiement auprès des producteurs d'environ 200 Conseillers agricoles ;
- ✓ Le redéploiement des 4 équipes de prospection des criquets pèlerins;

- ✓ La dotation des Bases Phytosanitaires en pesticides ;
- ✓ La rétrocession des tracteurs aux organisations de producteurs et producteurs individuels ;
- ✓ La distribution des kits maraîchers ;
- ✓ La vente subventionnée des matériels agricoles (charrues) ;
- ✓ L'octroi des crédits agricoles aux producteurs.

2. Situation de la campagne agro-pastorale 2021-2022 au 31 août 2021

2.1. Situation pluviométrique

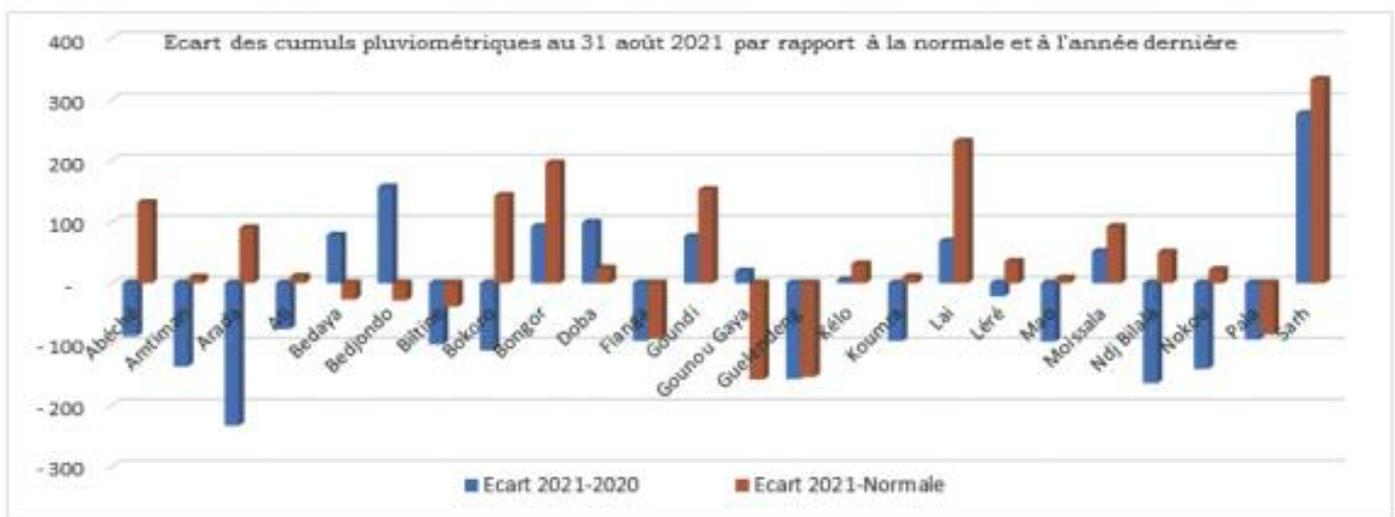
La campagne agropastorale 2021/2022 a connu un démarrage normal à tardif selon les zones agro-écologiques du pays. Elle a été marquée par une mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace, surtout dans la majeure partie de la zone agropastorale du pays.

Les cumuls pluviométriques saisonniers au 31 août 2021 comparés à

ceux de 2020 à la même période sont globalement excédentaires dans la plupart des postes de la zone soudanienne et déficitaires en zone sahélienne. Les excédents les plus importants enregistrés dans les postes de Sarh (277 mm), Bédjondo (157 mm) et Doba (99 mm), ont occasionné des cas d'inondations dans ces localités. Cependant, les déficits les plus marqués ont été enregistrés à Arada (-233 mm), N'Djaména Bilala (-164 mm), Guelendeng

(-156 mm), Nokou (-146 mm), Amtiman (-136 mm), Bokoro (-110 mm) et Biltine (-100 mm).

Comparés à la normale (moyenne 1981-2010), les cumuls pluviométriques sont globalement excédentaires (Graphique 1). Ces excédents ont atteint plus de 200 mm à Sarh (333 mm) et Lai (223 mm). Toutefois, des déficits de plus de 100 mm ont été observés dans les postes de Gounou-Gaya (-157 mm) et de Guelendeng (-153 mm).



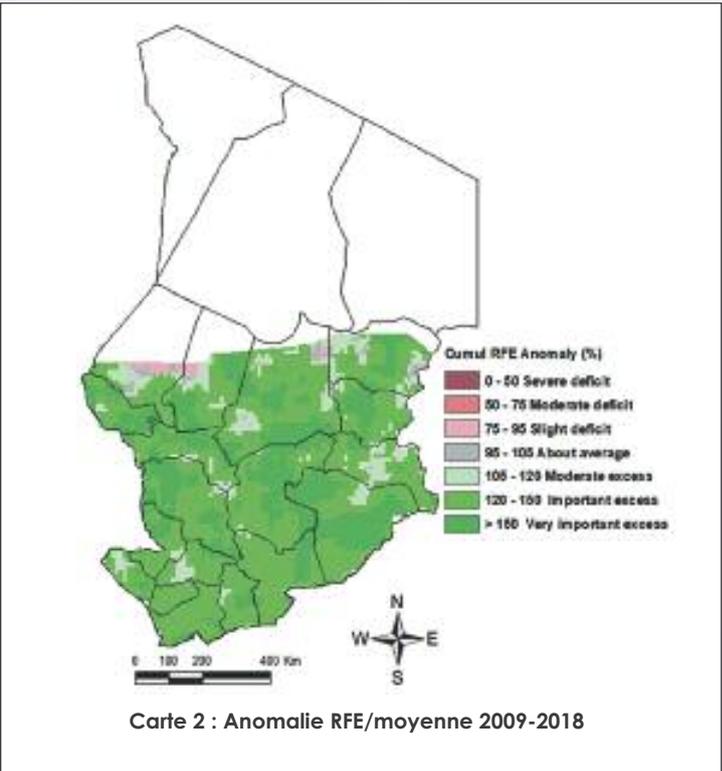
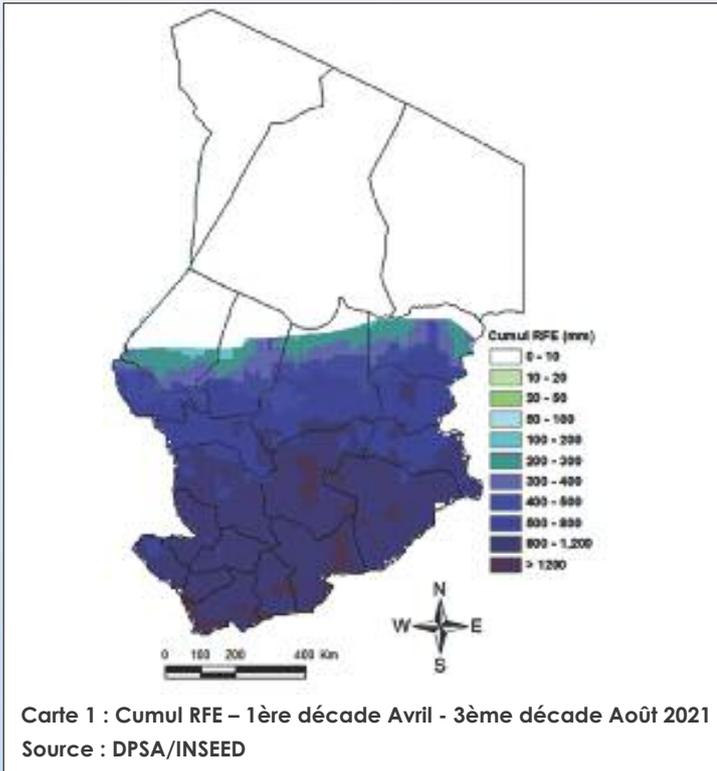
Source : DPSA/INSEED

Selon l'estimation des pluies par satellite (RFE), les cumuls au 31 août 2021 ont atteint plus de 1200 mm dans quelques localités de la zone soudanienne, du Centre et de l'Est

du Guéra et du Centre de Salamat. La bande de moins de 300 mm couvre l'extrême nord de la zone agricole du pays (Carte 1).

L'anomalie de RFE par rapport à la

moyenne (2009-2018), montre des excédents allant de 120 à plus de 150 mm dans plusieurs localités des zones soudanienne et sahélienne du pays.



Carte 1 : Cumul RFE – 1ère décade Avril - 3ème décade Août 2021
Source : DPSA/INSEED

Carte 2 : Anomalie RFE/moyenne 2009-2018

Toutefois, des déficits légers à modérés sont observés au Nord-Est du Kanem, à l'Ouest du Bahr El Ghazal et dans certaines localités du Batha et de Wadi Fira (Carte 2).

2.2. Situation phénologique (évolution des cultures)

Les premiers semis ont été effectués à la deuxième décade de mai dans la zone soudanienne et en juin dans certaines localités de la zone sahélienne notamment le Chari Baguirmi, le Hadjer Lamis, le Salamat et le Sila. Les semis se sont poursuivis jusqu'à la troisième décade de juillet dans certaines localités du Chari Baguirmi, de Hadjer Lamis, du Kanem, de Barh-El-Ghazel, du Batha et du Wadi Fira dans la zone sahélienne. Cependant, les séquences sèches de plus de 10 jours observées ont entraîné des cas de ressemis, particulièrement en zone soudanienne. Dans la zone sahélienne, le mois d'août était moins pluvieux. Cette sécheresse a entraîné le flétrissement de certaines cultures et à l'abandon des parcelles par certains producteurs dans la province du Kanem, du Barh-El-Ghazel et du Batha

(Carte1).
La disparité de pluies a entraîné une grande variabilité dans l'installation de la campagne et de l'état végétatif des cultures. A la date du 31 août 2021, les stades phénologiques des cultures se présentent comme suit :

- En zone soudanienne :**
- ✓ Sorgho précoce (Sorgho de case) : épiaison à maturité ;
 - ✓ Sorgho tardif : tallage, montaison à épiaison ;
 - ✓ Pénicillaire : montaison à élévation des tiges ;
 - ✓ Maïs (semis tardif) : inflorescence mâle, épiaison, maturation ;
 - ✓ Riz : tallage, à élévation des tiges ;
 - ✓ Arachide : floraison, formation des gousses à maturation ;
 - ✓ Sésame : levée, à 4 à 6 feuilles pour les semis tardifs et ramification, floraison par endroit pour les semis précoces ;
 - ✓ Niébé : levée à ramification par endroit ;
 - ✓ Manioc : plantation, ramification, initiation des racines tubé-

- reuses et tubérisation ;
- ✓ Coton : ramification des tiges, formation des boutons floraux, floraison et formation des capsules par endroit.

En zone sahélienne :

- ✓ Mil Pénicillaire : Tallage à élévation ;
- ✓ Sorgho : tallage à élévation ;
- ✓ Maïs pluvial : élévation et formation de la panicule mâle ;
- ✓ Riz pluviale : repiquage à tallage ;
- ✓ Arachide : 3^{ème} feuille à ramification ;
- ✓ Niébé : ramification, croissance végétative, floraison et formation des gousses.

2.3. Situation phytosanitaire (y compris du criquet pèlerin)

La situation phytosanitaire est relativement calme. Toutefois, les séquences sèches de longue durée observées entre les mois de mai et juin ont causé de stress physiologiques des cultures et provoqué la prolifération des ennemis de cultures,

notamment les chenilles légionnaires d'automne, sautereaux et les pachnoda. Des attaques sur les maïs, sorgho, mil et le sésame précoce ont été signalées à la dernière décade du mois de juin et juillet 2021.

Sur le plan acridien, la situation est aussi calme sur l'ensemble du pays. Toutefois, des ailés solitaires matures, immatures et en

maturation, à faible densité ont été observés autour de Kalaït ainsi que quelques larves solitaires de 3^{ème} et 4^{ème} stades. Ces individus deviendraient des matures vers le début de la deuxième décade de septembre. En outre, si les conditions écologiques favorables prévaudraient jusqu'en fin septembre, de nouvelles pontes pourraient avoir lieu début octobre 2021. Ce

qui ferait augmenter substantiellement l'effectif acridien.

En outre, un faible effectif des ailés est présent au Soudan où une reproduction à petite échelle serait en cours.

Toutefois, un dispositif de surveillance/lutte composé de quatre équipes a été déployé sur le terrain à la troisième décade de juillet 2021.

3. Prévisions agricoles (productions chiffrées) : Description des tendances observées par culture (céréales et autres)

Les tendances de productions ci-dessous sont établies sur la base de trois hypothèses suivantes :

Il s'agit de l'hypothèse pessimiste, l'hypothèse moyenne et de l'hypothèse optimiste.

Les éléments suivants ont été pris en compte pour la formulation de ces hypothèses. Il s'agit de :

- ✓ La date de fin de saison des pluies
- ✓ La prise en compte des appuis (intrants et encadrement aux producteurs) ;
- ✓ Les différents stades phénologiques des cultures ;
- ✓ La situation phytosanitaire, les séquences sèches et les inondations.

▣ Hypothèse haute :

Cette hypothèse est basée sur la poursuite de la saison des pluies jusqu'à la deuxième décade d'octobre pour la zone sahélienne et fin octobre pour la zone soudanienne, avec une situation phytosanitaire globalement calme. Cette situation serait favorable aux derniers ressemis ainsi qu'aux cultures de cycle qui pourraient boucler leur cycle. Si cette situation se confirme, l'on pourrait s'attendre à une bonne production qui sera supérieure à la moyenne.

L'on pourrait s'attendre à une production céréalière d'environ 3 064 191 tonnes, soit une hausse de 6,2% par rapport à 2020 et de 6,3 % par rapport à la moyenne quinquennale.

Concernant les oléagineux, le niveau de production le plus haut attendu serait de 1 166 206 tonnes. Il serait en hausse de 12% par rapport à 2020 et de 11% par rapport à son niveau moyen des 5 dernières années.

Pour les racines et tubercules, la production pourrait atteindre 598 778 tonnes. Elle serait en augmentation de 14% et de 6% respectivement par rapport à l'année précédente et à la moyenne des cinq dernières années.

La production des protéagineux serait de 208 935 tonnes. Elle serait en hausse de 12% par rapport à 2020 et de 13% par rapport à la moyenne quinquennale.

○ Hypothèse moyenne :

Cette hypothèse est basée sur une fin de saison à la première décade d'octobre avec une situation phytosanitaire calme. Les productions attendues seraient de :

- ✓ 2 761 990 tonnes pour les céréales, soit une baisse d'environ 4% par rapport à 2020 et à la moyenne des cinq dernières années ;
- ✓ 538 295 tonnes pour les tubercules avec une hausse de 3% par rapport à 2020 et une baisse de 5% par rapport à la moyenne quinquennale ;
- ✓ 989 753 tonnes des oléagineux, soit des baisses respectives de 5% et de 5,8% par rapport à 2020 et à la moyenne quinquennale.
- ✓ 198 488 tonnes des protéagi-

neux. Cette production serait en hausse de 7% par rapport à 2020 et à la moyenne des cinq dernières années.

○ Hypothèse pessimiste :

Cette hypothèse est fondée sur la fin de la saison des pluies à la troisième décade de septembre et une situation phytosanitaire calme. Les semis tardifs dans la zone sahélienne suite aux séquences sèches et celles de cycle long en zone soudanienne ne pourraient pas boucler leur cycle.

La production céréalière qui en découle serait de 2 459 357 tonnes. Elle serait en baisse de 14,7 % par rapport à 2020 à la moyenne des 5 dernières années.

La production des tubercules serait estimée à 495 232 tonnes. Elle serait en baisse de 6% par rapport à l'année dernière et de 12% par rapport à la moyenne quinquennale.

Celle des oléagineux pourrait avoisiner 950 224 tonnes. Elle serait alors en baisse de 9% par rapport à 2020 et de 10% par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

La production des protéagineux pourrait atteindre 192 534 tonnes. Elle serait en hausse respectivement de 3% et de 4% par rapport à l'année 2020 et à la moyenne des cinq dernières années.

Par HASSAN IZZO ABAKAR

I. Atelier de la Direction des Statistiques et du Système d'Information Sanitaire (DSSIS) portant validation du guide d'information sur les indicateurs essentiels de santé du Tchad

La Direction des Statistiques et du Système d'Information Sanitaire (DSSIS) du Ministère de la Santé Publique et de la Solidarité Nationale (MSPSN) a organisé un atelier de validation du guide de définition, d'analyse et d'interprétation des indicateurs du Système d'Information Sanitaire (SIS).

L'atelier s'est déroulé du 19 au 23 août 2021 à la Maison de la Femme et a vu la participation des cadres du MSPSN, de l'INSEED, des ministères sectoriels et des représentants des partenaires techniques et financiers du MSPSN.

L'ouverture de l'atelier de validation a été faite par le Directeur Général Technique de la Planification et de la Coopération par intérim, Monsieur **BRAHIM AHMAT**, DG Technique de la Vaccination et de la Nutrition du MSPSN, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé l'importance accordée au guide des indicateurs par la Politique Nationale de la Santé du Tchad puis situé l'objet de l'atelier qui est de recueillir les contributions des différents participants sur les documents élaborés (guide du SIS et document des normes) afin de les rendre plus riches et plus consistants. Au finish, le Ministère va disposer des indicateurs de qualité interprétables et mesurables à tous les niveaux.

Après l'ouverture de l'atelier, la parole fut donnée à chaque participant pour la présentation individuelle suivie de la mise en place du présidium. Les participants ont ensuite adopté le programme de l'atelier moyennant quelques amendements. Il était convenu, qu'au début des travaux de chaque journée, les rapporteurs fassent la lecture du compte rendu

de la veille pour son amendement préalable avant d'entamer une nouvelle journée proprement dite.

La première journée a commencé avec la présentation du Directeur des Statistiques et du Système d'Information Sanitaire Monsieur Bassounda Poidiguim portant sur les objectifs de l'atelier et le processus d'élaboration du guide. L'information sanitaire constitue l'un des six piliers d'un système de santé. En effet, une bonne gouvernance et une bonne planification n'est possible que si l'on dispose d'informations de bonne qualité sur le système sanitaire. C'est pourquoi le Ministère en charge de la Santé du Tchad a élaboré un guide d'information sur les indicateurs du SIS. Le guide d'information sur les indicateurs essentiels de santé du Tchad présente la description des indicateurs retenus pour apprécier la situation sanitaire du pays, l'efficacité des programmes et projets, le suivi et évaluation des interventions et actions de santé, la surveillance des maladies. L'objectif du guide est de fournir les spécifications techniques pour le calcul et l'interprétation des indicateurs afin de permettre un traitement harmonisé des données et leur utilisation rationnelle. Le processus d'élaboration du guide a été participatif et s'est déroulé en plusieurs étapes. Il a été conduit par l'équipe technique de la Direction des statistiques sanitaires, de la recherche et de la planification, appuyé par un consultant recruté par l'INSEED avec l'appui technique et financier du Programme d'Appui à la Réforme de l'Etat – Phase 2 (ACET2) financé par l'Union Européenne.

Les autres séances de l'atelier :

1- Présentation du dictionnaire

des indicateurs et du DHIS2-routine par le Conseiller de l'OMS, Dr SALOMON ;

2- Ebauche des grandes lignes du guide par le Consultant de l'UE, Monsieur LANDRY ;

3- Présentation des RMA par le Consultant de HISP-RWANDA, Mr GASTON.

La dernière journée a été consacrée aux travaux de groupe.

Composition de 4 groupes de travail avec différents thèmes :

◀ **Groupe 1** : Soins curatifs : Consultation, Hospitalisation, surveillance épidémiologique ;

◀ **Groupe 2** : Santé maternelle, infantile et néonatale : **Consultation prénatale, Accouchements, Nutrition, Vaccination** ;

◀ **Groupe 3** : Programme de santé spécifique, facteurs de risque : **Tuberculose, Sida, Paludisme, MTN**;

◀ **Groupe 4** : Ressources et impact : **Gestion ressources santé et démographie, gestion médicaments, système d'information**.

Après les présentations, des discussions ont été menées et des réponses ont été apportées par chaque groupe. L'atelier a permis de valider les différents documents. Les mots de remerciements et une reconnaissance adressés à chaque partenaire du DSSIS ont marqué la clôture de cet atelier à la grande satisfaction de tous.

Par **NOUBADIGNIM
RONELYAMBAYE**

REUNIONS, ATELIERS ET SEMINAIRES

1. Voyage d'étude et d'échange sur la cartographie auprès de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) du Mali

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat constitue une source privilégiée des statistiques démographiques. Pour cette raison, les Nations Unies recommandent aux pays d'organiser un recensement de la population tous les dix ans. C'est dans ce cadre que le Tchad a réalisé son premier recensement général de la population et de l'habitat en 1993 et le deuxième en 2009. Le dénombrement principal du troisième recensement est prévu pour novembre-décembre 2023.

Dans le cadre des travaux préparatoires du Troisième Recensement Général de la Population, de l'Habitat et de l'Agriculture (RGPH-3) du Tchad, pour des échanges avec des pays ayant une expérience dans la réalisation du recensement avec

des tablettes intégrant le module de base du RGA, des voyages d'études ont été prévus.

Lorsque la cartographie est réalisée selon les normes, le risque des omissions et double-comptes sera minimisé lors du dénombrement principal. Il en sera de même pour le poids du travail à confier à un agent de dénombrement qui sera judicieusement évalué pendant cette phase. Comme c'est pour la première fois que le Tchad organise une cartographie numérique, il est indispensable de s'imprégner des leçons apprises dans les pays de la sous-région ayant déjà expérimenté cette innovation.

Pour mieux réussir la cartographie du RGPH-3, condition indispensable à la réussite du dénombrement,

le Bureau de Coordination du Troisième Recensement (BCTR) a organisé et réalisé un voyage d'échanges d'expériences à Bamako du 24 juillet au 02 août 2021, précisément au Bureau Central du Recensement de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) du Mali.

La mission était constituée du Coordonnateur du RGPH-3 (Dr MADJIGOTO ROBERT), des membres de la Division Cartographie (ATOKARE ALEXIS et YAYA MAMADOU), de la Division Traitement des Données et Archivage (OUSMANE ABDOULAYE CHERIF HAGGAR), de la Division Méthodologie et Collecte (NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE) et d'un cadre du Service de la Cartographie et du Fichier Villages de l'INSEED (DON-DONNE GOUDOUM PIERRE).

I. Objectifs de la mission

L'objectif assigné à cette mission est de s'informer et s'imprégner de la méthodologie utilisée pour les activités préparatoires, des travaux de terrain, du traitement des données cartographiques et de la production des cartes.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- S'imprégner des étapes de la cartographie censitaire du Mali ;
- Echanger sur la question de l'acquisition des images satellitaires ;

- Echanger sur les matériels nécessaires à la réalisation de la cartographie censitaire ;

- Visiter la salle dédiée aux travaux cartographiques du Bureau Central du Recensement (BCR) ;

- Echanger sur l'utilisation du SIG dans les différentes étapes techniques de la cartographie censitaire ;

- Echanger sur l'implémentation des cartes de ZD, ZC et ZS et d'autres

outils de collecte dans les tablettes ;

- Echanger sur le contrôle des équipes et de la qualité des données à partir du bureau central ;

- Echanger sur le rôle de la Division Cartographie pendant le dénombrement ;

- Echanger sur l'archivage des données.

Ce document est un résumé du déroulement des travaux durant cinq jours.

II. Déroulement de la mission

1. Phase d'ouverture de l'atelier

Le lundi 26 juillet 2021, à 09 heures précises, tous les participants des deux équipes avaient pris place dans la salle des réunions du BCR. Avant les échanges d'expériences proprement dits, l'atelier a débuté par les discours et quelques activités le premier jour. Il s'agit du discours d'ouverture de la Directrice

des Statistiques Démographiques et Sociales, par ailleurs Directrice Technique du Bureau Central du Recensement, Mme FOFANAASSA GASSOU qui a félicité le Tchad d'avoir pris l'initiative d'organiser le RGPH-3 et surtout l'INSEED pour avoir organisé un voyage d'échanges d'expériences. En outre, elle a affirmé que c'est un

honneur que le Mali ait été choisi pour cette mission.

Ensuite, le Coordonnateur du RGPH-3 du Tchad, Dr MADJIGOTO Robert, a pris la parole en remerciant l'Institut National de la Statistique (INSTAT) du Mali pour sa réponse favorable à l'INSEED dans le cadre de la mission.

Il a ensuite insisté sur l'importance de la mission pour la suite des travaux cartographiques du RGPH-3. Après le mot du Coordonnateur, s'en sont suivis, tour à tour, la présentation des participants et l'amendement de l'agenda de l'atelier.

Après les discours, le Directeur Général de l'INSTAT et son Adjoint sont passés pour féliciter et encourager les deux équipes. Le DG a notamment insisté sur la nécessité de la mission et s'est félicité de la coopération entre les deux institutions.

2. Phase des présentations techniques

Durant la période de la mission, plusieurs présentations ont été faites par les responsables du Bureau Central du Recensement du Mali (BCR), notamment la Directrice du BCR, le Chef de la Section de la Cartographie, le Chef de la Section

Informatique, le Chargé du Système d'Information Géographique et des Chargés du réseau et de la maintenance informatique.

En plus des présentations purement théoriques, il y a aussi eu des démonstrations pratiques, notamment concernant le téléchargement d'images satellitaires. Par ailleurs, le laboratoire de la Cartographie a été visité (salle des machines, salle de reprographie et salle de vérification et constitution des dossiers cartographiques). En outre, la mission du BCTR du Tchad a visité les bureaux de tous les Responsables de la Division de la Cartographie, ainsi que le magasin de stockage des dossiers cartographiques et d'autres matériels.

La partie tchadienne a aussi présenté l'état d'avancement des travaux du RGPH-3 par l'entremise du Chef de la Division Cartographie. Outre les activités réalisées, les dif-

ficultés rencontrées ainsi que les défis ont été déroulés.

La mission ayant pour objet de s'informer et s'imprégner de la méthodologie utilisée pour les activités préparatoires, des travaux de terrain, du traitement données cartographiques et de la production des cartes, un accent particulier a été mis sur les leçons apprises, les difficultés que le BCR du Mali a rencontrées, notamment la Section de la Cartographie et les solutions trouvées pour les pallier.

Les mots de remerciements et une reconnaissance à chacun du Directeur Général de l'INSTAT du Mali et du Coordonnateur du BCTR du Tchad ont marqué la clôture de la mission à la grande satisfaction de tous.

Par NOUBADIGNIM
RONELYAMBAYE

EQUIPE DE REDACTION

Le Directeur de publication :

Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL

Le Rédacteur en chef :

SENOUSSI YOUSOUF HASSAN

MEMBRES DU COMITE DE REDACTION

ABDOULAYE BARH BACHAR

AHMAT ABDERAHIM ABBO

AHMAT SOULEYMANE HACHIM

AMANE TATOLOUM

ATOKARE Alexis

BANDOUMAL OUAGADJIO

CHERIF OUSMANE ABDOULAYE

DOUZOUNET MALLAYE

FANGALMLA MARANDI

GAGUE Ngangtar

GOGNIN Gomdigué

HASSAN IZZO ABAKAR

MANTOBAYE MOUNDIGBAYE

NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE

RIRADJIM MADNODJI

SALAMA IBNI OUMAR

INSTITUTION

FNDS

INSEED

INSEED

FNDS

INSEED

BPE

INSEED

DGSE/MEPDCI

INSEED

INSEED

CNS

DSA/MA

INSEED

INSEED

INSEED

FNDS